Réf. Farde e-Assemblées : 2436506

N° OJ : **190**

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021

Objet : Subside régional 2021.- "Les cuisines bruxelloises".- Conventions.

Le Conseil communal,

Vu l'appel à projets 2021 initié par la Région de Bruxelles-Capitale à l'intention des communes bruxelloises pour la mise en oeuvre de projets de «mobilité durable»;

Considérant que la Ville de Bruxelles a déposé auprès de la Région un dossier de candidature pour le volet «Internalisation de la logistique vélo pour les livraisons de repas par "Les Cuisines Bruxelloises", y inclus l'évaluation» pour un montant de 38.030,00 EUR;

Considérant que la Ville de Bruxelles a déposé auprès de la Région un dossier de candidature pour le volet «Organisation de "Vollenbike"» pour un montant de 35.000,00 EUR;

Considérant que la Ville de Bruxelles a déposé auprès de la Région un dossier de candidature pour le volet «Vélothèque scolaire» pour un montant de 34.560,00 EUR.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1er : approuver la convention proposée par la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de l'appel à projet pour la mise en œuvre de «l'internalisation de la logistique vélo pour les livraisons de repas par "Les Cuisines Bruxelloises", y inclus l'évaluation».

Article 2 : approuver la convention proposée par la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de l'appel à projet pour la mise en œuvre de «l'organisation de "Vollenbike"».

Article 3 : approuver la convention proposée par la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de l'appel à projet pour la mise en œuvre de l'organisation de la «vélothèque scolaire».

Article 4 : Charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de l'exécution de la présente décision.

Annexes :

Convention FR cuisines bruxelloises (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Convention FR organisation de "Vollenbike" (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Convention FR vélothèque scolaire (Consultable au Secrétariat des Assemblées)